

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## TOBAM BITCOIN CO2 Offset Fund

Part A1 : FR0013293859

Fonds professionnel Spécialisé soumis au droit français  
Ce FIA est géré par TOBAM.

### Objectifs et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est de surpasser l'indice LIBOR USD pour les parts en USD, l'indice ESTER pour les parts en EUR, l'indice ICE SONIA GBP 1 Mois pour les parts en GBP et l'indice ICE SARON CHF 1 mois pour les parts en CHF.

Le Fonds sera investi entre 70% et 130% en Bitcoin directement ou indirectement.

Le Fonds investit principalement dans le Bitcoin via différentes plateformes. Le Fonds pourra recourir à des instruments financiers à terme ou des swaps de performance dans la limite de 100% de la valeur liquidative.

Le Fonds pourra s'exposer directement ou par l'intermédiaire d'OPCVM et/ou de FIA à différents marchés et actifs, toujours en vue d'atteindre l'objectif de gestion. Le Fonds peut également emprunter des espèces dans le cas où un solde débiteur devait apparaître.

L'exposition globale du Fonds ne dépassera pas 130 %.

En outre, le Fonds peut effectuer des dépôts temporaires, des acquisitions ou des ventes de titres.

TOBAM calcule et évalue l'empreinte carbone du fonds sur une base annuelle. Cette estimation de l'empreinte carbone est compensée tous les douze mois par des projets de conservation des forêts, de reforestation ou d'énergie renouvelable.

Les projets de compensation carbone seront :

- Réductions d'émissions vérifiées « VER ». Il s'agit de crédits carbone émis sous le contrôle de différents types de labels régis par leurs propres règles.

Compte tenu des méthodologies naissantes d'estimation de l'empreinte carbone de Bitcoin, les estimations et les paramètres peuvent ne pas être conformes au « Guide sur la compensation carbone par les OPCVM » de l'AMF.

Le Fonds n'envisage pas d'investir dans d'autres cryptomonnaies. Cependant, en cas de fork fort du Bitcoin, le fonds peut détenir temporairement d'autres crypto-monnaies. Elles seront vendues en temps opportun.

Afin de placer sa trésorerie et d'en tirer un rendement optimal, le Fonds pourra investir dans des instruments du marché monétaire, dont notamment des OPCVM monétaires et des titres de créances négociables jusqu'à 60 %.

Le Fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement.

Compte tenu de l'objectif d'investissement du Fonds d'investir entre 70 % et 130 % dans le Bitcoin directement ou indirectement, les risques de durabilité et les impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ne sont pas intégrés dans les décisions d'investissement.

L'horizon de placement minimum recommandé est supérieur à cinq ans.

Le Fonds capitalise ses revenus. Les investisseurs peuvent demander le rachat des actions détenues quotidiennement, selon la procédure décrite dans le prospectus du Fonds.

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du Fonds sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de niveau 7 reflète, par rapport à sa stratégie de placement, les investissements liés au Bitcoin et à la blockchain.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de négociation:

Le risque de négociation est le risque de variation du Bitcoin lorsqu'il est échangé sur des plateformes.

Cyber et autres risques:

Les Bitcoins et autres actifs sont détenus dans des portefeuilles virtuels et plateformes qui peuvent faire l'objet de risques multiples dont la fraude, des risques opérationnels et d'autres atteintes aux systèmes informatiques. Les risques font partie des risques supportés par les porteurs de parts. Ils peuvent entraîner une perte de Bitcoins, d'autres actifs, de la valeur totale du Fonds.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	5%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	2,50%*
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant.

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximums. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

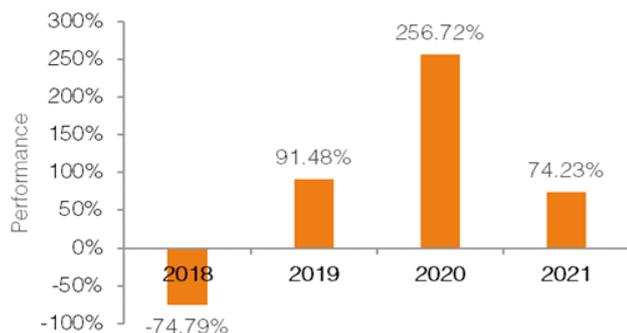
\* Les frais courants sont calculés sur la base sur es frais de l'année précédente finissant le 31 décembre 2021.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion.

Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter aux sections pertinentes du prospectus disponible à l'adresse [www.tobam.fr/](http://www.tobam.fr/).

## Performances passées

### Bitcoin CO2 Offset



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures. La performance annualisée est calculée après déduction de tous les frais prélevés sur le Fonds.

Date de création du Fonds: 20 novembre 2017  
Date de lancement de la part: 20 novembre 2017  
Devise de référence : EUR  
Indicateur de référence: ESTER

## Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus, les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de TOBAM, 49-53 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : <https://www.tobam.fr/>.

Les informations relatives aux autres catégories de parts existantes sont disponibles selon les mêmes modalités. Le Fonds propose d'autres parts aux catégories d'investisseurs définies dans son prospectus. Vous pouvez, sous certaines conditions, convertir tout ou une partie de vos parts d'un Fonds en parts d'un ou plusieurs autres Fonds. Des informations sur la procédure de conversion figurent dans le chapitre Conversion d'Actions du prospectus. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet : <https://www.tobam.fr/>. La politique de rémunération de la société de gestion, qui décrit les modalités de détermination et d'attribution des rémunérations et

avantages, est disponible sur <http://www.tobam.fr/legal/> ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de TOBAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion TOBAM est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20 juin 2022.